

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Juillet 2020**

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2020

Présents : Mme Roseline BERNARD, Mme Audrey BICHARD, Mr Jean-Louis BOUDONNAT, Mme Victoria BRIERRE, Mr Michel CHAPEAU, Mme Agnès DE BOUCLANS, Mr Cédric KEMPF, Mr Bruno LUCBEREILH, Mme Marie-France MOLINS, Mme Annick PERRICHON, Mr Jean-Claude PRIEUR, Mr Patrick SEROR Mr Thomas STONS, Mr Jean-Pierre TABARLY, Mr Michel TURCAN, Mr Jean-Pierre BLANC

Secrétaire de séance : Mme Audrey BICHARD

Ouverture de séance à 18h30 par Monsieur Patrick Séror, Maire

Compte-rendu de la réunion du 23 Mai 2020 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élections des sénateurs

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

L'élection des délégués et celle de leur suppléant se déroulera séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal. Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288).

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Melle Victoria Brierre et Mrs Thomas Stons, Jean-Claude Prieur et Jean-Pierre Tabarly.

Les candidatures enregistrées sont :

- Délégués titulaires : Mr Patrick Séror, Mr Jean-Louis Boudonnat, Mr Jean-Pierre Tabarly.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- nombre de votants : 15

- nombre de suffrages déclarés nuls : 0

- nombre de suffrages déclarés blancs : 0

- nombre de suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr Patrick Séror : 15 voix

- Mr Jean-Louis Boudonnat : 15 voix

- Mr Jean-Pierre Tabarly : 15 voix

Monsieur Patrick Serot, Jean-Louis Boudonnat et Jean-Pierre Tabarly ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales et ont déclaré accepter le mandat.

Les candidats enregistrés sont :

- Délégués suppléants : Mme Audrey Bichard, Mrs Bruno Lucbereilh et Michel Turcan.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- nombre de votants : 15

- nombre de suffrages déclarés nuls : 0

- nombre de suffrages déclarés blancs : 0

- nombre de suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Audrey Bichard : 15 voix

- Mr Bruno Lucbereilh : 15 voix

- Mr Michel Turcan : 15 voix

Mme Audrey Bichard, Mrs Bruno Lucbereilh et Michel Turcan ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales et ont déclaré accepter le mandat.

Instauration de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire propose l'instauration d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO). Cette commission intervient à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés. Elle est obligatoire lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. En revanche, elle n'est pas obligatoire en procédure adaptée. Compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains marchés, il est opportun de consulter la CAO. Ainsi une CAO pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer un marché lorsqu'il est passé selon une procédure adaptée.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes pour la CAO :

Délégués titulaires : Mr Jean-Louis Boudonnat, Mme Audrey Bichard, Mr Jean-Pierre Tabarly.

Délégués suppléants : Mme Annick Perrichon,, Mme Marie-France Molins, Mr Cédric Kempf.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents et accepte la proposition du maire.

Commission communale des impôts directs (CIDD) – Liste des noms en vue de la nomination des membres

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le Maire propose les personnes suivantes pour être titulaires :

ELUS	LISTES ELECTORALES
Michel Turcan	Céline Barraud
Bruno Lucbereilh	Christiane Métenier
Roselyne Bernard	Pascale Piotte
Victoria Briere	Jeannine Labat
Jean-Louis Boudonnat	Jean-Louis Megret
Thomas Stons	Cécile Chargueraud

Le Maire propose les personnes suivantes pour être suppléants :

ELUS	LISTES ELECTORALES
Jean-Pierre Tabarly	Marie-Claude Peyron
Jean-Claude Prieur	Marcel Bouet
Cédric Kempf	Isabelle Eymard
Michel Chapeau	Janine Collot
Agnès De Bouclans	Frédérique Paridiot
Audrey Bichard	Gilles Meunier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées et à l'unanimité et accepte les propositions du Maire.

Vente partielle du bar du Château

Monsieur le maire expose que la délibération A2019-50 du 10/12/2019 prévoyait l'achat des deux petits logements au 10, rue Chabotin par Mme Tabarly. Il semblerait qu'il ne soit pas nécessaire de redélibérer et d'accepter la délibération A2019-50.

La vente doit avoir lieu le 20 juillet auprès de Maître Meyzen, la question sera posée au notaire s'il y a nécessité de redélibérer ou non.

Classement de parcelles communales dans le domaine public

Monsieur le Maire expose que plusieurs parcelles communales pourraient être classées dans le domaine communal public ce qui permettrait d'être dégrevé de la taxe foncière.

Il s'agit des parcelles situées autour de la maison Besson et de l'ex-maison Landrière (AN 35-420-421-40-39-38), le parc de l'étang (AN 219-AN220- AN 221 – AN 222 – AN223), la place éphémère (AN 423).

Après délibération , le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Recensement de la population 2021 – désignation du coordonnateur communal et des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose que le recensement de la population va se dérouler du 21 janvier au 20 février 2021.

Pour cela, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal ainsi que des agents recenseurs.

Le Maire propose comme coordonnateur communal Mme Martine Busseron et propose de porter le nombre des agents de recenseurs à 2 personnes.

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal accepte les deux propositions de Monsieur le Maire.

FCI VA - Decision Modificative

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative, il s'agit d'une écriture d'ordre budgétaire pour régulariser l'article 2031 vers le 2313 des dépenses s'élevant à un montant de 33 600,11 € TTC de 2015-2016-2017. Cette écriture permettrait de récupérer environ 5 600 € de TVA sur l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées et à l'unanimité et accepte la proposition du maire.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a plusieurs vols au cimetière, Mr Jean-Louis Boudonnat propose d'installer un système de surveillance.

-De nombreux véhicules circulent avec des vitesses excessives sur la Via Allier malgré l'interdiction aux véhicules, la gendarmerie a été avertie, des barrières devraient être installées. De plus certains prennent la Via Allier comme exutoire pour faire des fêtes (alcool et drogue).

- Un conseiller municipal a soulevé le problème de l'accessibilité au stade municipal dont le portail est en permanence fermé à clé, il faudrait réfléchir à une solution pour pouvoir permettre l'accès aux billysois mais sans subir de vandalisme, et de dégradations.

- Monsieur le Maire exprime son souhait qu'il y ait une communication plus soutenue autour des festivités et animations de la commune, il évoque la possibilité de créer une page facebook, il faudrait déléguer cette fonction à un conseiller municipal.

Clôture de séance : 21h00